



17^e Grand Prix des Boucles de Seine

Samedi 4 et dimanche 5 juin 2022

Ile de Loisirs - Golf des Boucles de Seine
Route de Mousseaux
78840 MOISSON
Tél. : 01 34 79 39 00

golf@bouclesdeseine.iledeloisirs.fr

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Cette épreuve est classée Grand Prix (Catégories 2021 : 8 pour les Dames et 8 pour les Messieurs). Ce règlement complète le règlement général des Grands Prix. Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

TERRAIN

L'épreuve se déroulera sur le parcours du Golf des Boucles de Seine.

FORME DE JEU

Stroke-play brut 36 trous sur 2 tours, 18 trous par jour. Journée d'entraînement le vendredi 3 juin (sur réservation).

SÉRIES ET CATÉGORIES SPORTIVES

Une série unique Messieurs : < à 18,5 à la date d'inscription.

Une série unique Dames : < à 21,5 à la date d'inscription.

OUVERTE À

L'épreuve est ouverte aux joueurs licenciés ffgolf 2022 s'étant acquittés du droit de jeu fédéral de 35 euros ou étant licenciés d'une fédération étrangère reconnue.

Les joueurs devront être à jour de leurs droits d'engagement à tous les Grand Prix antérieurs.

Pour les majeurs : être titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2020 ou 2021, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié.

Pour les mineurs : attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé « spécial mineur » disponible sur l'espace licencié. Un certificat médical de moins de 6 mois devra être fourni uniquement dans le cas où il n'aura pas été répondu négativement à toutes les questions.

Pour les joueurs non licenciés en France, le certificat médical devra être fourni lors de l'inscription.

La licence et le certificat médical doivent être enregistrés à la ffgolf avant le début de l'épreuve, faute de quoi la saisie du score du joueur sera bloquée sur RMS.

Epreuve non-Fumeur : Voir § 1.2-2 (5) du Vadémécum ffgolf.

INSCRIPTION

La date limite d'inscription est fixée au vendredi 20 mai 2022 à midi, uniquement sur retour du bulletin d'inscription accompagné du règlement.

Les engagements devront parvenir par courrier à l'adresse suivante :

**Golf des Boucles de Seine
Accueil du Golf
Route de Mousseaux
78840 MOISSON**

Seule la date de réception des inscriptions sera prise en compte dans l'établissement de la liste officielle.

La liste des joueurs retenus sera publiée le mercredi 25 mai 2022 à 18h00.

Tout joueur déclarant forfait après la date de publication des joueurs retenus reste redevable du droit d'engagement.

DROITS D'ENGAGEMENT

- pour les adultes : 80 euros
- pour les licenciés ffgolf de 25 ans et moins (nés entre 1997 ou après) : 40 euros

CHAMP DES JOUEURS

Le nombre maximum de joueurs sera de 144 incluant 33 dames minimum (hors Wild Card) et 14 Wild Card maximum.

Le club réservera 10% de son champ de joueurs aux licences Or U16 qui ne rentrent pas via leur place au mérite amateur ou par leur index (exemple : mai à août : 10% de 111 messieurs = 11 et 10% de 33 dames = 3). Les places seront attribuées en respectant les mêmes critères que la liste officielle. Un joueur U16, titulaire de la licence Or n'a pas l'obligation d'avoir l'index requis pour intégrer le quota des 10%.

Le champ des joueurs sera déterminé comme suit :

Les joueurs/joueuses seront retenus en privilégiant d'abord les joueurs et joueuses de nationalité étrangère classés dans les 2 000 premiers du WAGR pour les Messieurs et dans les 1 500 premières du WWAGR pour les Dames puis en fonction de l'ordre du Mérite National Amateur à la clôture des inscriptions, puis de l'ordre des index tout en respectant le nombre minimum de Dames indiqué dans le tableau précédent.

La limite éventuelle d'index ne s'applique pas aux joueurs de nationalité étrangère classés dans les 2 000 premiers du WAGR pour les Messieurs et dans les 1 500 premières du WWAGR pour les Dames ou aux joueurs classés dans le Mérite National Amateur.

HEURES DE DÉPARTS

Premier tour : Premier départ à 7h30. La liste des joueurs sera coupée en 4 blocs égaux (bloc 1 : meilleurs joueurs à bloc 4 : moins bons joueurs). Faire jouer le bloc 2, puis le bloc 1 et pour finir les blocs 3 puis 4.

Deuxième tour : Premier départ à 7h30, départs dans l'ordre inverse des résultats du premier tour.

Les départs du premier tour seront disponibles 72h avant le début de l'épreuve et consultables sur www.iledeloisirs.bouclesdeseine.fr/golf/ et www.lgpidf.com

MARQUES DE DÉPARTS

Messieurs : Marques Blanches – Par 70, SSS 69,1

Dames : Marques Bleues – Par 70, SSS 67,9

JEU LENT

La procédure de jeu rapide des règles locales fédérales permanentes s'applique (lire § 1.2-2-3 et 1.2.2-4 du vadémécum).

DÉPARTAGE DES EX-ÆQUO

En cas d'égalité pour la 1^{ère} place pour chaque sexe à la fin de l'épreuve, il sera joué un play-off en trou par trou.

NB : En cas d'impossibilité de terminer un play-off ou de le faire jouer, le classement provisoire deviendra définitif, à moins que le Comité de l'épreuve en décide autrement (exemple : déclarer des co-vainqueurs).

Pour les autres places, le départage se fera sur les 18, 9, 6, 3 et dernier trous (Classement RMS).

PRIX – REMISE DES PRIX

Seront récompensés :

Le meilleur score brut pour les Messieurs ;

Le meilleur score brut pour les Dames.

La remise des Prix aura lieu à l'issue du deuxième tour le dimanche 5 juin 2022 au club-house.

COMITÉ DE L'ÉPREUVE - ARBITRES

Karine FREDOU – Directrice du Golf

Philippe OLIVIER – Président de l'Association Sportive

Les Arbitres de l'épreuve.

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement au cours du Grand Prix pour faire face à tout événement particulier (intempéries, ...).